



La mise en conformité RGPD : la construction du registre des activités de traitement et la réalisation des analyses d'impact sur la protection des données

1 jour**7 octobre 2021 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

INTERVENANT : Pascal LEFEBVRE –
Formateur – Juriste et DPO

**PUBLIC(S), PREREQUIS &
MODALITES D'ACCES A LA
FORMATION :**

Formation ouverte à toute personne ayant la maîtrise des concepts fondamentaux et principes de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France adaptera, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :
m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 300 €

LIEU : URIOPSS HDF - LILLE

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en cours de formation
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

CAPACITE MAXIMUM :

12 personnes

CONTEXTE :

La mise en conformité aux exigences du Règlement Général relatif à la Protection des Données passe par une analyse et une réforme de l'organisation et des pratiques au regard des principes posés par la réglementation, mais également par la production d'outils techniques destinés à démontrer l'engagement du responsable des traitements dans la démarche.

Tout d'abord le registre des activités de traitements permet d'avoir une vision globale de l'impact de l'activité sur les données à caractère personnel : l'utilisation qui en est faite, et les mesures de sécurité qui sont mises en œuvre.

Ensuite les analyses d'impact sur la protection des données (AIPD) vont permettre au responsable des traitements de porter une appréciation sur la pertinence des mesures de protection mises en œuvre pour les activités susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés fondamentaux, en mesurant précisément le risque auquel elles répondent.

La production de ces outils doit répondre à des exigences précises, et revêt une importance particulière en ce qu'elle est le premier indice de la mise en œuvre de la démarche de mise en conformité.

La participation à cette formation implique de maîtriser les concepts fondamentaux et principes de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître le rôle du registre des activités de traitement et ses préalables
- Connaître la méthodologie de construction du registre des activités de traitement
- Connaître les cas de mise en œuvre obligatoire des analyses d'impact sur la protection des données
- Connaître la méthodologie de réalisation des AIPD

DEROULE DE FORMATION :

- Le registre des activités de traitement
 - Rôle et préalables : Force probante du registre. Enjeux de son établissement. Le poids de la démarche d'amélioration continue
 - Méthodologie : Utilisation du modèle CNIL, enjeux, avantages et limites. La structure du registre. Les fiches de traitement, construction sur la base d'une étude de cas
- Les analyses d'impact sur la protection des données
 - Cas d'ouverture obligatoire : La liste d'inclusion de la CNIL. Les critères de détermination pour les activités « hors liste »
 - Méthodologie : La démarche et ses enjeux. L'outil CNIL « PIA », avantages et limites. Production d'une analyse d'impact sur la protection des données sur la base d'une étude de cas